

# PROVINCE DE HAINAUT ARRONDISSEMENT DE SOIGNIES

## VILLE DE SOIGNIES

### EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

#### SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2022

Présents : F. WINCKEL, Bourgmestre-Présidente  
~~M. VERSLYPE~~, M. de SAINT MOULIN, L.Ph. BORREMANS, C. DELHAYE,  
B. LECLERCQ, Echevins,  
~~H. DUBOIS~~, ~~Président du CPAS~~,  
J. BRILLET, J.-M. MAES, F. DESQUESNES, ~~S. VOLANTE~~,  
D. RIBEIRO DE BARROS, G. PLACE-ARNOULD, P. PREVOT, B. VENDY, V.  
HOST, S. DEPAS-LEFEBVRE, N. DOBBELS, J. MARCQ,  
M. HACHEZ, M. BISET, S. FLAMENT, V. DIEU, I. LAMDOUAR, M. BECQ,  
J. RAUX, A. LAAIDI, A. VINCKE, B. TAMINIAU, Conseillers communaux,  
O. MAILLET, Directeur général.

POINT DEMANDE EN URGENCE EN VERTU DE L'ARTICLE L1122-24 DU CODE DE LA  
DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION - DTI - DIRECTION GENERALE - MOTION  
DÉPOSÉE PAR PS - MR – ECOLO – ENSEMBLE VISANT À DEMANDER À MONSIEUR DE CROO,  
PREMIER MINISTRE, ET À MONSIEUR PEETERS, CEO D'ELIA, DE TRAVAILLER EN  
COLLABORATION AVEC L'ASBL RÉVOLHT - VOTE

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

L'urgence est déclarée par les membres dont les noms suivent :

F. WINCKEL, M. de SAINT MOULIN, L.Ph. BORREMANS, C. DELHAYE, B. LECLERCQ, J. BRILLET, J.-  
M. MAES,  
F. DESQUESNES, D. RIBEIRO DE BARROS, G. PLACE-ARNOULD, P. PREVOT, B. VENDY, V. HOST, S.  
DEPAS-LEFEBVRE, N. DOBBELS, J. MARCQ, M. HACHEZ, M. BISET, S. FLAMENT, V. DIEU, I.  
LAMDOUAR, M. BECQ,  
J. RAUX, A. LAAIDI, A. VINCKE, B. TAMINIAU,  
Soit, à l'unanimité,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Code du Développement Territorial ;

Considérant le projet actuel "Boucle du Hainaut" du gestionnaire de réseau électrique ELIA Asset SA, visant à  
installer une ligne de très haute tension de 380.000 Volts en courant alternatif entre Avelgem et Courcelles ;

Considérant que la demande consiste en la révision des plans de secteur par l'inscription d'un périmètre de  
réservation passant par le territoire de plusieurs communes du Hainaut, dont Soignies ;

Considérant la première Motion votée à l'unanimité lors du Conseil communal du 03 septembre 2019 visant à  
exiger d'Elia la transparence sur le tracé du projet « Boucle du Hainaut » ;

Considérant la seconde Motion votée à l'unanimité lors du Conseil communal du 16 juillet 2020 visant à réitérer  
la demande de plus de transparence sur le tracé du projet « Boucle du Hainaut » ;

Vu l'avis du Conseil communal du 20 octobre 2020 voté à l'unanimité, reprenant un avis défavorable au projet  
déposé et réitérant la demande de plus de transparence sur le tracé du projet « Boucle du Hainaut » ;

Considérant que la procédure a fait l'objet d'une procédure adaptée sans la tenue d'une réunion d'information  
préalable comme prévu par le code du développement territorial (CoDT) ;

Considérant que cette mesure de publicité a suscité exactement 6.618 réclamations recevables transmises auprès de notre Administration communale ;

Considérant la quatrième Motion votée à l'unanimité lors du Conseil communal du 27 avril 2021 visant à redemander la création de comités de concertation composés de représentants des citoyens ;

Considérant que dans le projet actuel d'Elia, Soignies est la deuxième commune la plus impactée avec plus de 10km de ligne sur les 84km du projet ;

Considérant les conditions de vie humainement extrêmement difficiles que génèrent les incertitudes liées à ce dossier et qui pèsent au quotidien sur les habitants et riverains ;

Considérant qu'Elia est le leader européen de la technologie de l'enfouissement des câbles à très hautes tensions en courant continu sur courtes distances, qu'elle a utilisé cette technique lors de la réalisation des projets : - SuedOstLink entre Wolmirstedt (D) et Isar (D) long de 273 km - NEMO Link entre Richborough (GB) et Zeebrugge (B) long de 140 km - ALEGRO entre Lixhe (B) et Oberzier (D) long de 90 km enfouis dans les emprises gérées par la SOFICO le long de l'autoroute propriété de la région wallonne et de la ligne TGV gérée par INFRABEL ;

Considérant que le projet « Boucle du Hainaut » serait un prolongement du projet « Ventilus » du gestionnaire de réseau électrique Elia Asset SA, visant à installer une ligne de très haute tension de 380.000 Volts en courant alternatif entre la côte belge et Avelgem ;

Attendu que la longueur cumulée des projets Boucle du Hainaut et Ventilus sera de plus de 160km ( bien supérieur à celle de la liaison ALEGRO), elle ne doit dès lors pas être un obstacle à la mise en place de la technologie en courant continu (HVDC), permettant ainsi son enfouissement ( comme ALEGRO) ;

Considérant qu'il ressort de cette étude que la possibilité d'enfouissement en courant continu est envisageable en Hainaut sous certaines conditions ;

Considérant que les avantages de l'enfouissement des lignes en courant continu proposé et défendu par l'asbl citoyenne « REVOLHT » propose d'intégrer les projets Boucle du Hainaut et Ventilus ;

Considérant qu'il est primordial que les habitants de la ville de Soignies soient les moins impactés et que le territoire conserve ses caractéristiques territoriales, et par là que soient préservés sa ruralité et son paysage ;

Considérant qu'à ce titre le tracé de la ligne enterrée doit l'être de manière privilégiée dans les emprises le long des autoroutes, des voies navigables, des lignes de chemin de fer et autres propriétés publiques pour réduire au maximum les nuisances et les désagréments aux citoyens, aux exploitations agricoles, aux entreprises et aux propriétaires privés ;

Considérant la contre-proposition réalisée par l'asbl Révolth ;

Considérant les conclusions de l'avis critique sur la contre-proposition de Révolth à propos du projet « Boucle du Hainaut » réalisé par l'UMons et rendu public le 25 octobre 2021, en particulier : « Parmi les différentes solutions émises par REVOLHT, la solution en courant continu HVDC « point à point » apparaît comme l'alternative la plus intéressante. Cette alternative engendre cependant des surcoûts à ne pas négliger. Ceux-ci doivent être mis en balance avec les bénéfices pour la société afin de juger de l'intérêt de la solution. Dans l'affirmative, il conviendrait de l'investiguer de manière plus approfondie et par des calculs extensifs d'écoulement de charge afin de la valider techniquement » ;

Considérant la cinquième Motion votée à l'unanimité lors du conseil communal du 1er juin 2021 visant à demander à Elia d'étudier l'alternative de l'enfouissement ;

Considérant la sixième Motion votée à l'unanimité lors du conseil communal du 25 octobre 2021 demandant à Elia de prendre pleinement en compte les conclusions des différentes études initiées ;

Considérant la décision du 10 novembre 2022 du Gouvernement flamand d'accepter les conclusions du rapport du professeur allemand Westermann dans le projet Ventilus. Selon ce rapport, il serait préférable d'installer une ligne aérienne plutôt que souterraine. Cependant, il confirme que, pour une solution complète en souterrain, la technologie adéquate est le courant continu (HCDC), affirmant qu'une telle solution ne doit pas être envisagée à l'échelle de Ventilus mais bien pour l'ensemble du réseau de transport belge ;

Considérant le courrier du 21 novembre 2022 de l'asbl « Révolth » à l'attention de Messieurs DE CROO,

Premier Ministre et PEETERS, CEO du groupe Elia, leur demandant de travailler ensemble (industriels, politiques, citoyens, ...) dans une démarche constructive et réfléchie sur le long terme par rapport à la réussite sur la transition énergétique de la Belgique ainsi que sur la carbonisation de notre économie ;

Vu qu'il reste impératif de défendre une approche globale et cohérente à l'échelle du territoire ;

DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

**Article premier :** De soutenir le courrier adressé par REVOLHT à M. le Premier Ministre A. DE CROO et à M. C. PEETERS, CEO d'ELIA ;

**Article 2 :** D'inviter Messieurs DE CROO et PEETERS à ouvrir rapidement un dialogue avec l'ASBL REVOLHT ;

**Article 3 :** D'inviter le Gouvernement wallon à suspendre toute décision relative à la modification du plan de secteur dans l'attente de l'issue de ce dialogue ;

**Article dernier :** D'adresser une copie de la présente motion au Premier Ministre, aux Vice-Premiers Ministres, au Ministre-Président wallon, aux Vice-Présidents du gouvernement wallon et aux intercommunales CENEO IDEA, IDETA et IGRETEC.

Par le Conseil Communal :

Le Directeur général,  
(s) O. MAILLET

La Présidente,  
(s) F. WINCKEL

Pour copie conforme délivrée le :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

O. MAILLET

F. WINCKEL